

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM Octobre à décembre 2009

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 novembre 2009 visées par la Préfecture le 1^{er} décembre 2009

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1) Installation d'un nouveau conseiller municipal

Le conseil municipal à l'unanimité

Considérant la démission enregistrée de Monsieur Michel VORWALTER

Considérant que Monsieur Julien KLAMECKI, suivant sur la liste « Ensemble pour Lingolsheim » accepte d'intégrer le conseil municipal

- décide d'accueillir M. KLAMECKI au sein du conseil avec effet immédiat
- entérine l'inscription dans les différents groupes de travail et commissions.

II/ AFFAIRES FINANCIERES

1) Budget supplémentaire 2009

Le conseil municipal par 28 voix pour et 5 contre

Vu les documents remis en séance plénière du 16 novembre 2009

Vu les explications fournies

- arrête le budget supplémentaire 2009 à :

□ en fonctionnement :	236 730 €
□ en investissement :	6 757 585 € rports compris.

2) Projets dans le cadre du budget supplémentaire pouvant bénéficier de subventions auprès de l'Etat

Le conseil municipal à l'unanimité

- charge M. le Maire de solliciter pour les projets d'investissement ci-dessus la participation financière de l'Etat.

3) Diverses subventions

a - Subvention pour participation aux travaux du presbytère St Marc

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu le courrier du 31 août 2009 de la paroisse protestante avisant des travaux et sollicitant une participation

Vu la facture acquittée présentée

- ▶ décide de verser une participation de 22 % soit 1 760 €.

b - Subvention pour participation aux travaux foyer St Joseph

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu le courrier du 24 septembre 2009 du C.C.S.S.L. sollicitant la ville pour une participation pour les travaux de rénovation du parquet

Vu le devis présenté de 7 837,63 € TTC

- décide de verser une participation de 22 % soit 1 724,28 €.

c) Subvention dans le cadre du Fond Local d'Animation de Quartier

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu la demande présentée par l'Albatros – centre socio culturel

Vu l'intérêt d'animation dans le fort Joffre Lefebvre que présente tous les ans la fête d'Halloween

- décide de verser une participation de 450 € à l'Albatros pour l'organisation de cet évènement.

4) Acceptation des Chèques Emplois Services Universels

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu le dispositif chèque emploi service universel (CESU),

Vu les décrets des 29 avril et 19 octobre 2009,

- décide d'accepter le paiement par CESU pour l'accueil dans les structures petite enfance et en péri-scolaire selon les modalités ci-dessus.

5) Indemnités d'éviction à Monsieur Daniel HOERLE

Le conseil municipal à l'unanimité

Considérant la nécessité d'aménager des jardins familiaux supplémentaires pour répondre à la suppression des jardins rue de la Gare (projet de rénovation urbaine)

Vu l'accord en date du 14 octobre de l'exploitant, M. Daniel HOERLE, sur l'indemnité d'éviction proposée

- décide de verser à M. HOERLE Daniel, domicilié à Ostwald Ferme Colonie, 2 702 € d'indemnité d'éviction pour une partie des terrains (40 ares) cadastrés section 25 n° 655.

6) Cession bâtiment 9 rue du Château

Le conseil municipal à l'unanimité

- Considérant que le bâtiment propriété de la ville sis 9 rue du Château nécessite d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes

- Considérant que ce bien intéresse M. VETTER, restaurateur pour le transformer en restaurant

Vu l'estimation de France Domaines en date du 7 janvier 2009

- Considérant la situation contrainte de ce bien entre la rue du Château et le parking de la mairie

- décide de céder au prix de 400 000 € l'immeuble d'une surface développée hors œuvre de 566 m² (440 m² habitable) situé sur la parcelle cadastrée section 1 n° 267 ainsi que l'emprise minimum nécessaire à l'aménagement des installations à définir avec l'intervention d'un géomètre

- charge M. le Maire de signer les actes y afférents.

IV/ PROJET DE RENOVATION URBAINE

1) Cession des terrains rue du Lac – rectification foncière

Le conseil municipal à l'unanimité

Au vu des éléments apportés

- approuve ce projet modificatif de vente
- autorise le Maire à faire procéder aux actes notariés idoines.

2) Déblocage d'un prêt à court terme pour acquisition des terrains secteur Tanneries

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu la délibération du 27 novembre 2008

Vu l'estimation de France Domaine en date du 8 janvier 2009

- Autorise M. le Maire à débloquer un prêt de 3 millions d'€ d'une durée maximum de deux ans auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace basé sur l'Euribor 3 mois avec une marge de 0,47 %.

V/ INTERCOMMUNALITE

1) Vente d'un terrain par la CUS à CUS habitat sis rue du Travail

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu le projet de réalisation de logements sur le secteur de la rue du Travail dans le cadre du projet de rénovation urbaine

Considérant la délibération prise par le conseil municipal en date du 28 septembre 2009 pour la cession de terrains rue du Travail à CUS habitat

- donne un avis favorable à la vente d'un terrain par la Communauté Urbaine à CUS habitat pour la réalisation de ces logements au prix de 150 € le m² SHON.

2) Constitution d'un pôle funéraire communautaire/ transfert à la CUS de la compétence « service extérieur des pompes funèbres ».

Le conseil municipal par 5 voix pour et 28 contre

Vu la demande de la Communauté Urbaine

- rejette le transfert de la compétence service extérieur des pompes funèbres au bénéfice de la Communauté Urbaine, à l'exception de la composante « chambres funéraires » qui

VI/ URBANISME ET TRAVAUX

1) Approbation APD Albatros

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu les éléments présentés

- décide de valider l'APD présenté
- autorise monsieur le maire à signer la demande de permis de construire et les demandes de participations financières

2) Amitié - avenant

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 12 novembre pour la modification du matériau du sol du club house

- ✓ approuve les travaux supplémentaires proposés
- ✓ entérine l'avenant n° 1 d'un montant de 16 404,87 €
- ✓ autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à l'avenant à établir.

VII/ PERSONNEL

1) Créations de postes

Le conseil municipal à l'unanimité

Considérant la possibilité de promouvoir des agents qui remplissent les conditions d'ancienneté et d'inscription sur tableau d'avancement ou liste d'aptitude

- décide de créer au 1^{er} décembre les postes pour permettre ces promotions, à savoir :
 - 3 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 emploi de contrôleur des travaux à temps complet
 - 1 emploi d'attaché à temps complet
 - 1 emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet

2) Attribution des logements

Le conseil municipal à l'unanimité

- décide d'attribuer à compter du 1^{er} décembre 2009 à M. Christian SCHUSTER le logement de fonction attenant à l'école des Hironnelles avec un abattement de 50 % sur le loyer en raison des contraintes du site. Les charges liées à l'utilisation des logements restent dues.
- décide de passer le logement de fonction attribué à M. Laurent LEWERENZ d'utilité à nécessité de service.
- décide d'attribuer à M. Hubert BERNHARD le logement de fonction installé dans les nouveaux locaux de l'Amitié par nécessité de service

Les deux derniers alinéas seront applicables à partir de la date d'installation de M. BERNHARD dans les locaux de l'Amitié.

VIII/ DIVERS

1) Modifications du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans

Le conseil municipal à l'unanimité

- entérine les compléments apportés au règlement de fonctionnement des structures petite enfance avec application immédiate.

2) Dénomination de rues

Le conseil municipal à l'unanimité

- décide d'affecter aux deux rues en cours d'aménagement dans le secteur de la rue du Lac les noms suivants
 - ▶ rue du St Gothard
 - ▶ rue de Zermatt

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2009

visées par la Préfecture le 18 décembre 2009

I/ AFFAIRES FINANCIERES 2009

1) Subventions 2009 aux associations pour charges de locaux

Le conseil municipal à l'unanimité

- décide de verser les participations suivantes :

- A.C.P.A. Amitié	3 167,70 €
- Tennis club	1 825,56 €
- C.C.S.S.L.	6 095,10 €
- Ste Croix	2 543,06 €
- Foyer Oberlin	9 810,70 €

Ce crédit est inscrit au budget 2009 – article 6574-025

2) Participations financières pour l' organisation des dons du sang

Le conseil municipal à l'unanimité

Considérant l'utilité publique des collectes de sang organisée par l'Etablissement du Sang avec le soutien bénévole de l'Amicale des Donneurs de Sang de Lingolsheim

Considérant que l'Amicale doit s'acquitter de frais de location auprès du C.C.S.S.L. pour la location du foyer St Joseph

- décide de verser au C.C.S.S.L. une participation de 300 € pour les frais de location 2009 et
- décide de prendre en charge directement la location de la salle du foyer à partir de l'année 2010. Le C.C.S.S.L. fera parvenir une facture annuelle de frais de locations.

3) Subventions pour les actions santé réalisées en 2009

a) Subvention au centre socio culturel Albatros

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu les actions réalisées en 2009 par l'Albatros dans le cadre du partenariat avec la Ville sur le thème de la santé

- attribue une subvention de 2 800 € à l'Albatros

Cette somme est inscrite au budget 2009 – article 6574-5121

b) Subvention au collège Galilée

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu les actions réalisées en 2009 par le collège Galilée dans le cadre du partenariat avec la Ville sur le thème de la santé

- attribue une subvention de 400 € à la coopérative du collège Galilée

Cette somme est inscrite au budget 2009 – article 6574-5121

4) Décision modificative n° 2/2009

Le conseil municipal à l'unanimité

- entérine la décision modificative n° 2/2009 afin de réaliser les écritures 2009 liées à la récupération de la TVA sur les travaux de réseau électrique comme suit :

Dépenses :

Art. 2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A. + 1 400 €

Recettes :

Art. 2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A. + 1 400 €

II/ BUDGET 2010

1) Budget primitif 2010

Le conseil municipal par 27 voix pour et 5 contre

Vu le débat d'orientation budgétaire du 23 novembre 2009

Vu l'ensemble des documents remis

Après discussion

a) arrête par chapitre le budget primitif de l'exercice 2010 en recettes et en dépenses à la somme de :

- en fonctionnement 11 431 115 €
- en investissement 4 029 080 €

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitres

60	Achats et variations de stocks	1 093 200 €
61	Services extérieurs	811 465 €
62	Autres services extérieurs	363 600 €
63	Impôts et Taxes	161 990 €
64	Charges de personnel	5 118 035 €
65	Autres charges gestion courante	845 485 €
66	Charges financières	1 000 €
67	Charges exceptionnelles	17 700 €
68	Dotations aux amortissements	120 000 €
73	Reversement et Restitution. Impôts & Taxes	677 760 €
023	Virement à la section d'investissement	2 220 880 €

Recettes :

Chapitres

70	Produits des services	905 050 €
73	Impôts et Taxes	6 887 700 €
74	Dotations, subventions	3 451 045 €
75	Autres produits de gestion courante	101 300 €
76	Produits financiers	20 €
77	Produits exceptionnels	16 000 €
014	Atténuation de charges	70 000 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitres

21	Immobilisations corporelles	4 021 080 €
23	Immobilisations en cours	6 000 €
27	Autres immobilisations financières	2 000 €

Recettes :

Chapitres

10	Dotations, Fonds divers et Réserves	306 200 €
13	Subventions d'Investissements	230 000 €
21	Immobilisations corporelles	1 150 000 €
27	Autres immobilisations financières	2 000 €
28	Amortissement des immobilisations	120 000 €
021	Virement à la section d'investissement	2 220 880 €

b) décide de fixer les taux d'imposition 2010 au même niveau que 2009

	2009	2010
Taxe d'habitation	17,03	17,03
Foncier bâti	13,71	13,71
Foncier non bâti	55,68	55,68

c) approuve le tarif des différentes prestations prélevées par la commune et annexé au budget et notamment l'évolution des tarifs de concessions des cimetières.

d) approuve l'augmentation des loyers à compter du 1er janvier 2010, en fonction de la variation :

- de l'indice de révision des loyers pour les locaux d'habitation
- de l'indice du coût de la construction pour les locaux autres que d'habitation

e) fixe le tarif de fermage comme suit : nombre d'ares loués multiplié par la production moyenne de blé à l'are (en fonction de la valeur de la culture de terrain) et multiplié par le prix du kg de blé fixé en 1994 à 1,245 et multiplié par l'indice de référence de l'année considérée (base 100 en 1994)

f) décide le principe de possibilité d'attribution d'un cadeau aux retraités, aux agents ou aux partenaires institutionnels quittant la Ville. Le montant du cadeau ne pourra excéder 250 €

g) approuve l'état annexe des effectifs du personnel pour 2010

h) approuve les différents travaux d'investissements inscrits au budget 2010 et charge Monsieur le Maire

- de lancer les procédures d'appel d'offres
- de demander les participations financières aux différents organismes
- de signer au nom de la Ville les demandes d'autorisation et de permis qui s'avèreraient nécessaires (permis construire, déclaration des travaux...)

i) décide de poursuivre le principe de reversement au CCAS du tiers du produit des concessions de cimetière

j) décide la mise en place d'une ligne de trésorerie pour l'année 2010 d'un montant de 1 000 000 € et charge Monsieur le Maire de négocier ce crédit au meilleur taux

k) fixe la rémunération des agents recenseurs en fonction de leur statut à :

- agent fonctionnaire de la collectivité : rémunération en IHTS à raison de 25 heures supplémentaires par mois pendant 2 mois (janvier et février)
- agent contractuel ou vacataire, rémunération brute :
 - 1 € par feuille de logement
 - 1 € par bulletin individuel

SMIC horaire en vigueur par heure de formation pour une durée totale de 6 heures.

2) Subventions de fonctionnement 2010

Le conseil municipal à l'unanimité

- ▶ Décide l'attribution des subventions de fonctionnement 2010 suivant le tableau joint
 - au vu des dossiers transmis, la répartition du crédit aux associations locales suivantes :

A.C.P.A. Amitié	12 160 € dont		
		Forfait gestion	1 000
- section boxe			1 840
- section judo			5 600
- section karaté			1 280
- section tennis de table			840
- section tir			1 560
C.C.S.S.L.	4 520 € dont		
		Forfait gestion	1 000
- section tennis de table			400
- section basket			2 600
- section badminton			320
- section Aikibudo			200
Club de natation	6 760 € dont		
		Forfait gestion	200
			6 560
Billard club	200 €	Forfait gestion	200
Compagnons d'Arc	1 440 € dont		
		Forfait gestion	200
			1 240
Football club Lingolsheim	7 760 € dont		
		Forfait gestion	200
			7 560
Handball club Lingolsheim	6 040 € dont		
		Forfait gestion	200
			5 840
I.B.A.L.	5 600 € dont		
		Forfait gestion	200
			5 400
Tennis club Lingolsheim	4 120 € dont		
		Forfait gestion	200
			3 920
Jardins Familiaux	3 000 € dont		
		Forfait gestion	200
			2 800
Amicale de la mairie (A.P.M.L.)	4 100 €		
Orchestre d'Harmonie	5 000 €		
Association Ste Croix	1 000 €		
Association Frédéric Oberlin	1 000 €		
Amicale des Donneurs de Sang	200 €		
Croix Blanche	200 €		
Scouts de France	200 €		

	9
UNIAT	200 €
Ass. sportive école des Prés	200 €
Société Folklorique	200 €
Yoyo Bilingo	200 €
Association Bonne Nouvelle	200 €
U.N.C.Ostwald-Lingolsheim	100 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	<u>400 €</u>
 TOTAL	 64 800 €

Ces crédits sont inscrits au budget 2010 article 6574-025

3) Subventions pour participation aux travaux et aux acquisitions Albatros centre socio culturel – participation aux investissements

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu la demande de l'Albatros concernant la participation aux investissements 2010

Vu les devis présentés

- décide de participer à ces acquisitions à hauteur de 22 % soit 2 649,24 € sur présentation des factures acquittées. La somme est prévue sur le budget 2010 article 65737-020

4) Subventions pour projets

Subventions à l'Albatros pour les projets de l'année 2010

Le conseil municipal à l'unanimité

- a pris acte des projets d'actions de l'Albatros pour 2010 et
- décide d'attribuer pour ces différents projets une enveloppe de subventions de 9 900 €.

5) Choix des prestataires pour les assurances

Le conseil municipal à l'unanimité

✓ entérine les choix de la commission d'appel d'offres, à savoir :

Lot n° 1 : Responsabilité civile et risques annexes

SMACL pour un montant de 4.683,10 €

Lot n° 2 : Responsabilité civile et protection juridique des agents

Groupama pour un montant de 625,00 €

Lot n° 3 : Protection juridique

C.F.D.P. (Sarre et Moselle) pour un montant de 1.758,40 €

Lot n° 4 : Flotte automobile

Groupama pour un montant de 6.576,76 €

Lot n° 5 : Dommages aux biens et risques annexes

Groupama pour un montant de 24.947,00 €

Lot n° 6 : Assurance des risques statutaires du personnel

Groupama pour un taux de 3,00 % de la masse salariale soit une prime d'environ 47.000 €

6) Suppression des indemnités de logements pour les ministres des cultes et de l'indemnité de conseil du comptable public

a) Indemnité de logement aux paroisses

b) Indemnité de conseil du comptable public

Le conseil municipal par 27 voix pour et 5 abstentions

- dans un objectif de régularisation règlementaire
- dans un souci de bonne gestion
- ✓ décide à compter du 1^{er} janvier 2010
 - o d'annuler la délibération du 31 mars 2008 attribuant l'indemnité de conseil au comptable public
 - o de ne plus verser d'indemnité de logement aux paroisses.

III/ AFFAIRES DU PERSONNEL

1) Revalorisation du salaire du chargé de mission santé

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Considérant que l'agent chargé de mission Santé est rémunéré au 1^{er} échelon au grade d'attaché territorial depuis son recrutement le 16 juin 2008,

- ▶ décide de revaloriser la rémunération de l'agent « chargé de mission Santé » de la manière suivante :
 - à compter du 1^{er} janvier 2010 : échelon 2 indice brut 423 – indice majoré 376
 - à compter du 1^{er} janvier 2011 : échelon 3 indice brut 442 – indice majoré 389

2) Créations et suppressions de postes

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire du 7 décembre 2009,

- décide afin de mettre à jour le tableau des effectifs,
 - la suppression au 1^{er} janvier 2010 des emplois suivants :
 - 3 emplois d'adjoint technique de 1^{ère} classe
 - 1 emploi d'agent de maîtrise principal
 - 1 emploi d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe
 - 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - 1 emploi d'animateur multimédia affecté à la Cyberbase
 - 1 emploi à temps complet de Chargé d'accueil à la Maison des Arts
 - la création des postes suivants au 1^{er} janvier 2010
 - 2 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 2 postes à temps complet en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

IV/ INTERCOMMUNALITE

1) Programme 2010 : Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'Art, Eau et Assainissement - Poursuite des études et réalisation des travaux

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu le projet de délibération du conseil de Communauté Urbaine pour le programme voirie 2010

- approuve la poursuite des études et la réalisation des travaux des opérations prévues en 2010 telles que mentionnées en annexe voirie et équipements (ouvrages d'art, signalisation statique et dynamique), eau, assainissement

V/ DIVERS

1) Extension des horaires d'ouverture aux Mieseles

Le conseil municipal à l'unanimité

Considérant l'objectif d'adaptabilité des services publics aux usagers

- décide d'élargir les horaires d'accueil de la structure des Mieseles, petites souris pour une ouverture du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30.

ARRETES MUNICIPAUX

6/10/09 visa 16/10/09

Rue d'Eckbolsheim, le stationnement et l'arrêt seront interdits entre la rue du Maréchal Foch et le passage à niveau, des deux côtés de la rue les 13 et 14/10 de 14 h à 17 h, lors d'un passage de convois exceptionnels.

9/10/09 visa 16/10/09

Rue du Landsberg, circulation et stationnement interdits et qualifiés de gênant pour les travaux de réfection de couche de roulement le du 13 au 16 octobre 2009 et rue barrée pour travaux de rabotage et d'enrobés les 13 et 16 octobre 2009

19/10/09 visa 30/10/09

52 rue des Prés, occupation de voirie pour travaux de couverture du 26 octobre au 30 novembre 2009.

20/10/09 visa 30/10/09

Rue des Juifs, circulation alternée au niveau du n° 10 pour travaux de renouvellement des branchements d'eau potable, du 26/10 au 10/11/09

20/10/09 visa 30/10/09

Rue du Lac, voie où le stationnement est interdit entre les numéros 7 et 9

22/10/09 visa 30/10/09

Rue du Landsberg, circulation et stationnement interdits et qualifiés de gênant pour les travaux de réfection de couche de roulement le 26 octobre 2009

26/10/09 visa 4/11/09

70 et 78 Rue du Maréchal Foch, chaussée rétrécie du 2 au 13/11 entre 9 h et 17 h pour travaux de réfection du trottoir

26/10/09 visa 4/11/09

Angle 9 rue du Maréchal Foch 2 rue des Prés, occupation de voirie pour travaux de ravalement de façade, du 20 octobre au 20 décembre 2009.

9/11/09 visa 10/11/09

Rue du Château, circulation interdite à partir du n° 3 jusqu'au n° 29 pour la cérémonie du 11/11/2009 de 10 h à 11 h

6/11/09 visa 17/11/09

Rue de la Liberté, le tronçon rue du Souvenir, rue du Landsberg sera barré du 16 au 20 novembre 2009 pour des travaux de pose d'un branchement d'assainissement

16/11/09 visa 24/11/09

Rue du Molkenbronn, un rétrécissement de chaussée de 1,50 mètre de large aura lieu devant le 15 et devant le 1 et 3 rue du Molkenbronn, à partir du 6 décembre 2009 pour une durée de 10 jours, pour des travaux de mise en accessibilité des arrêts C.T.S.

16/11/09 visa 24/11/09

Rue des Juifs, un rétrécissement de chaussée de 1 mètre de large aura lieu devant le 4 rue des Juifs et entre le 10 rue des Juifs et le débouché rue de la Croix, à partir du 30 novembre 2009 pour une durée de 20 jours pour des travaux de mise en accessibilité des arrêts C.T.S.

16/11/09 visa 24/11/09

Rue du Travail, La circulation se fera en sens unique alterné, au niveau du 28 rue du Travail, avec un sens prioritaire rue de Wolfisheim vers la rue de Normandie, à partir du 23 novembre 2009 pour une durée de 10 jours pour des travaux de mise en accessibilité des arrêts C.T.S.

20/11/09 visa 1/12/09

Autorisation d'ouverture de l'établissement « Crèche Attitude Carmen » **22 rue des Muguets** à Lingolsheim.

23/11/09 visa 24/11/09

Rue de Graffenstaden, à côté du 23, circulation se fera en sens unique alterné les 7, 8, 9 décembre pour des travaux de branchement d'assainissement

20/11/09 visa 24/11/09

Rue Tiergaertel, rétrécissement de chaussée entre le 19 et 21 du 23/11 au 4/12 pour des travaux d'assainissement

24/11/09 visa 4/12/09

Occupation de voirie pour pose d'échafaudage au **50 rue du Maréchal Foch**, du 30/11 pour une durée de 2 jours.

27/05/99 visa 4/12/09

Autorisation d'ouverture de l'école maternelle des Primevères (pour régularisation)

06/11/09 visa 4/12/09

Autorisation d'ouverture de l'école maternelle du Molkenbronn (pour régularisation)

11/06/2004 visa 04/12/09

Autorisation d'ouverture de l'école des Prés (pour régularisation)

24/11/09 visa 4/12/09

Ouverture des dimanches 6, 13 et 20 décembre 2009 à l'occasion des fêtes de Noël.

26/11/09 visa 4/12/09

Rue de Graffenstaden, circulation rétrécie angle rue des Sculpteurs le 30/11 pour des travaux de remplacement d'une grille d'assainissement

26/11/09 visa 4/12/09

Création de voies **rue du Saint Gothard et rue de Zermatt**, secteur rue du Lac

4/12/09 visa 8/12/09

Stationnement et circulation interdite rue du Travail, rue de Touraine, rue de Lorraine le 8/12 de 6 h à 15 h, pour la venue de M. Le Président de la République.

7/12/09 visa 11/12/09

Occupation de voirie pour mise en place d'un monte charge du 7/12 au 19/12, **16 rue du Lac**

8/12/09 visa 11/12/09

Prolongation d'occupation de voirie pour travaux de ravalement de façade du 10/10 au 15/01/10, **angle 9 rue du Maréchal Foch 2 rue des Prés**

8/12/09 visa 11/12/09

Stationnement interdit et qualifié de gênant devant le **12 et 14 rue de Bretagne**, pour travaux de modification du trottoir, du 14 au 18 décembre 2009

8/12/09 visa 11/12/09

Ouverture du commerce Super U le 20 décembre de 9 h à 18 h

10/12/09 visa 11/12/09

Sens de circulation alterné **3 rue de la Montée**, pour des travaux de branchement demandés par l'E.S.
le 15/12/09

30/12/09 visa 5/1/10

Vente de pétards interdite sur le domaine public de la Ville, suivant l'arrêté préfectoral du 7/12/2007.

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM
OCTOBRE à DECEMBRE 2009**

est à consulter au service communication

Lingolsheim, le 17 février 2010